

**DEMANDE D'INTERVENTION DE L'INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER
(IEOM)
EXERCICE DU DROIT AU COMPTE DE DEPÔT
POUR UNE PERSONNE PHYSIQUE
(Article L. 312-1 du Code monétaire et financier)**

► IDENTITÉ ET DOMICILE DU DEMANDEUR :

- Civilité : Monsieur Madame Mademoiselle

NOM de naissance :

NOM marital ou d'usage :

Prénoms :

Date et Lieu de naissance :

Nature et numéro de la pièce d'identité comportant une photographie (photocopie jointe) :

- Adresse :

► SOUHAITS EXPRIMÉS PAR LE DEMANDEUR QUANT AU GUICHET APPELÉ À OUVRIR LE COMPTE (notamment localisation) :

► SIGNATURE ET DÉCLARATION DU DEMANDEUR :

J'atteste sur l'honneur ne disposer, à ce jour, d'aucun compte de dépôt.

Date :

Signature :

(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Pièces justificatives à joindre

- 1- Photocopie d'une pièce d'identité
- 2- Justificatif de domicile
- 3- Lettre de refus d'ouverture de compte émanant d'un établissement bancaire
- 4- En outre, en ce qui concerne une **demande de droit au compte professionnel pour une personne physique**, le demandeur doit fournir les documents justifiant de l'exercice de son activité :
 - un extrait du Registre du Commerce et des Sociétés pour les personnes physiques, de moins de 3 mois, délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce de Mata'Utu
 - une attestation de patente, délivrée par le service des Contributions diverses